



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES**

### **Séance du 13 août 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le treize août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusées** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. LEKUMBERRY Xantxo.

**A été nommée comme secrétaire de séance** : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 09 août 2024

Date d'affichage : 09 août 2024

### **DECISION 5 : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LA COMMUNE**

*(Nomenclature 7.10)*

Le Maire rappelle que la Commune est amenée à verser des subventions d'équipement à des organismes publics ou privés. Monsieur le Maire précise que le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès du syndicat Territoire d'Énergie 64 notamment, se fait désormais par le biais du versement de subventions d'équipement.

Le Maire expose à l'Assemblée que les subventions d'équipement versées doivent être amorties ( tome1 – instruction budgétaire et comptable M57). Monsieur le Maire propose d'amortir les subventions d'équipement versées sur 15 ans.

Pour ne pas à avoir à délibérer chaque fois que la Commune attribue une subvention d'équipement, le Maire propose de fixer le principe des durées d'amortissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

**DECIDE** : que les subventions d'équipement versées sont amorties sur 15 ans.

**PRECISE** : Que les subventions versées d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros sont amorties sur une durée d'un an.

Que les écritures d'amortissement seront inscrites et constatées au budget suivant l'enregistrement de la dépense.

Envoyé en préfecture le 14/08/2024

Reçu en préfecture le 14/08/2024

Publié le

ID : 064-216404368-20240813-20240813D5-DE



Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour  
extrait certifié conforme

OSSES, le 13 août 2024  
Le Maire,  
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire  
Après publication ou notification le 14/08/2024  
Et après transmission en sous-préfecture le 14/08/2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marc Oçafraïn', written over a horizontal line.

